

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

INTERPELLATION SUR LA TUNISIE

CARTE BLANCHE

M. Jules Ferry est de ceux qui pensent que le premier coup porté en vaut deux. Il n'a pas attendu qu'on l'interpellât : il a interpellé ; c'est l'accusé qui faisait accusateur. Il s'est défendu d'abord ; plus tard, il saura ce qu'on lui reproche. Ce serait de la haute comédie, si ce n'était si triste. Il nous rappelle ces écoliers coupables qui, avant qu'on leur ait rien reproché, se mettent à pleurer et se cachent la figure en criant : « Ce n'est pas moi, m'sieu ! ce n'est pas moi ! »

M. le président du conseil aborde la tribune en disant : « Vous me permettez d'examiner, dès maintenant, les principaux griefs de l'opposition sans même attendre que les interpellateurs les aient portés à la tribune. » Il a fait là un bien gros procès de tendance ; ces procès-là sont contraires à nos lois. Il est vrai que depuis longtemps l'opinion crie à M. Jules Ferry : Grâce, vous êtes un maladroit, vous et les autres. Vous nous précipitez dans un épouvantable gâchis, vous envoyez nos enfants en Tunisie, ils y meurent de la fièvre typhoïde ; ce n'est pas la mort des soldats. Quand on est incapable on quitte la place, rester est un crime.

Ce n'est pas vous, seulement, que vous déconsidérerez, c'est la France. L'opinion publique a assez répété, et sur tous les tons que cette campagne est une honte et que cette honte doit retomber sur le ministère. Mais le ministère n'a point d'oreilles, ou depuis trois mois, il fait le sourd. Comment, sachant si bien ce qu'on disait de lui, a-t-il gouverné ainsi sans contrôle, et, pour rendre des comptes réclamés d'une façon si impérieuse, attendu jusqu'au mois de novembre quand il pouvait le faire en septembre ?

Des journaux officieux trouvent une excuse au procédé de M. Ferry. « S'il a pris la parole en dépit des usages reçus, c'est parce que les affaires tunisiennes ont donné lieu à tant de controverses, d'accusations, d'imputations diffamatoires, que le cabinet avait hâte de s'expliquer hautement à la tribune, devant le pays. »

Mais c'est une plaisanterie, sans doute ? Le cabinet avait hâte de s'expliquer ? On ne le croirait guère à l'hésitation qu'il a mise à convoquer les Chambres. Il se sent découvert et c'est à ce moment même qu'il envoie promener la Chambre, de telle sorte que la France se trouve assise, non-seulement entre deux selles, mais entre deux assemblées : Le suffrage universel ressemble à ces enfants qui ont trop de pères pour en avoir un. Il avait tellement de Chambres qu'il n'en avait pas du tout. Cette Chambre du 21 août aurait pu calmer les idées belliqueuses, le besoin d'explication de ce ministre, qui ne peut plus attendre deux heures après avoir, de son plein gré attendu deux mois.

Il s'en vanne d'avoir reçu une carte blanche. C'est l'ancienne Chambre qui l'a lui a donnée. En effet, l'ancienne Chambre a eu des torts. M. Jules Ferry en fait sa tête de turc. Elle avait approuvé l'expédition, ratifié le traité et voté des millions. Mais elle avait limité les chiffres : millions. Elle n'en avait donné que dix-sept. Dix-sept millions ce n'est pas tous les millions du monde. M. Jules Ferry déclare « qu'il croit se conformer à la plus stricte vérité, en affirmant que les crédits étaient une provision non une limite... »

La Chambre, fidèle à la conduite qu'elle avait eue, dans cette affaire, entendait lui donner un plein pouvoir jusqu'à la rentrée des Chambres. Une carte blanche ! M. Jules Ferry nous permettra bien de lui dire que cette carte blanche est une carte forcée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 7 novembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON
La séance est ouverte à 2 heures.

M. Gambetta ouvre la même séance samedi ; il a à ses côtés MM. Lepère et Le Faure.

La Chambre est au grand complet et les tribunes sont bondées. L'affluence du public est si considérable que la cour extérieure du Palais-Bourbon et les salles d'attente sont encombrées par la foule.

Tous les ministres sont à leurs bancs. MM. Freppel et M. Paul de Cassagnac assistent à la séance.

A certains moments, M. Freppel semble calmer du geste l'animation par trop vive de ses collègues.

La tribune des députés est pleine, ainsi que la tribune diplomatique.

Au moment de l'ouverture de la séance, le bruit circule que M. Naquet attaquera violemment les ministres ses anciens amis. On peut s'attendre à tout de M. Naquet.

Cette volte-face sera curieuse, attendons.

VALIDATIONS
On a procédé aux validations de MM. Roselli-Mollet et Camécasse.

INTERPELLATION TUNISIENNE
DISCOURS DE M. NAQUET
L'ordre du jour appelle l'interpellation tunisienne.

M. Naquet dit que l'interpellation est anticipée de la part du gouvernement pour obtenir le résultat d'électeur plusieurs points, et notamment le rôle attribué à tort à M. Roustan dans le meeting populaire sur la question de la solidarité absolue entre la Chambre et le gouvernement.

L'orateur rappelle les assertions du ministre constituées un démenti de responsabilité en votant les crédits et le traité de Bardo, la Chambre n'a pas assumé la responsabilité qu'on lui attribue.

Le ministre a raconté l'histoire de la question tunisienne depuis ses origines, il a invoqué MM. Guizot, Drouyn de Lhuys pour justifier l'occupation, mais il n'a pas expliqué le vote des crédits du 4 avril, ou il partageait l'opinion de ces hommes d'État.

Ce jour-là, il fallut dire qu'il s'agissait de l'occupation momentanée.

La Chambre a examiné si le résultat justifiait les efforts demandés par le pays.

L'orateur rappelle les déclarations du cabinet, depuis les origines de la question et l'exposé des motifs des projets demandant un crédit.

Les arguments de M. Naquet sont indiscutables. Ses attaques sévères sont très justifiées.

Le cabinet certainement mérite la mise en accusation, mais M. Naquet connaît ses agissements antérieurement. M. Naquet approuvait tout jadis, ces révélations dans une discussion tardive sont écrasantes pour les ministres, mais écrasantes également pour l'orateur.

La confiance dans les ministres a été trompée. Qui croira à la naïveté de M. Naquet ? Son rôle interpellateur révèle aujourd'hui un caractère détestable : celui des stratagèmes.

Ceux qui trahissent leurs amis ne sont jamais estimés, on sent que la véhémence de M. Naquet est dictée, non par sa conviction, mais par les circonstances. Cela explique la froideur relative avec laquelle l'extrême gauche accueille son discours.

Cependant l'orateur poursuit :
« Il est question dans ces documents de la répression des incursions des tribus, de la concentration de forces sur la frontière, non de guerre et d'occupation. La moitié des crédits devait exclure toute idée d'expédition prolongée. »

Le 21 avril, eut lieu l'interpellation Janvier de la Motte. Le ministre, malgré cette occasion, ne fit aucune déclaration de nature à éclairer la Chambre sur les dessous du gouvernement, rien de net, rien de précis dans ses paroles.

L'ordre du jour de confiance fut obtenu, la Chambre croyant ne pas déclarer la guerre sans consulter le Parlement, conformément à la Constitution.

Rien ne fut dit pouvant faire supposer une expédition prolongée. Au retour des vacances, dans la déclaration du gouvernement apparurent pour la première fois les négociations avec la légation et les garanties à demander au Bey comme devant mettre un terme aux opérations militaires.

A ce moment, le 19 mai, la question était engagée, le Parlement n'était plus libre, en outre, le gouvernement apportant un traité devait en dire les conséquences militaires probables. Il ne reproche pas au Gouvernement de défendre les intérêts français

en Tunisie, mais d'avoir obéi à des préoccupations électorales et de politique intérieure.

Il a voulu des hurris, mais sans paraître faire la guerre. La situation est ambiguë depuis le commencement de l'expédition. Il fallait éviter l'idée de guerre pour ne pas compromettre le retour d'une majorité dévouée. Au point de vue militaire, pas un transport n'était prêt pour conduire nos troupes en Afrique. L'organisation des ambulances était déplorable.

Le rappel anticipé des troupes fut une faute. Les considérations qu'on lui valait sont très graves. Ainsi, on a déclaré que pour réprimer les pillards on a désorganisé la mobilisation de ces troupes, si la guerre existait sur le continent, la France serait sans défense.

Le Gouvernement a déclaré qu'il démissionnera. Il faudra demander à ses successeurs, comment sortir de là.

Si dans son manifeste M. Naquet a obéi à des impulsions dissimulées, tout son discours semble fait en vue d'une seule et dernière phrase : sa péroraison que la Chambre accueille, d'ailleurs, par le rire, car elle fait au ministre une situation nette, catégorique et sans échappatoire, *in couda venimus*, voici ce coup de massue.

M. Naquet termine en disant : il faut surtout qu'aucun ministre du cabinet actuel ne fasse partie du cabinet nouveau.

Après M. Naquet, M. Janvier de la Motte monte à la tribune. M. Janvier jette toujours une note gaie dans les débats. Aujourd'hui, il n'a pas réussi. Il a expliqué pourquoi il est inscrit comme orateur pour et contre. L'urgence révélée à la dernière séance par M. Brisson, et enfin il dit qu'il se proposait de protester contre le ministère, mais il n'a rien à ajouter à l'éloquent discours de M. Naquet.

DISCOURS DE M. LE FAURE

M. Le Faure succède à M. Janvier de la Motte. Quand le député de la Creuse quitte le banc où il s'est assis à côté de MM. Gambetta et Lepère, un grand mouvement d'attention se produit, car M. Le Faure est un spécialiste d'une grande compétence militaire. Après son voyage de Tunisie et les articles du *Télégraphe*, son discours est très attendu.

M. Le Faure dit qu'il s'est préparé consciencieusement à l'interpellation. Il dit devant lui, découpés et collés sur des feuilles blanches, les déclarations et les autres ministériels. Il ajoute qu'il traitera brièvement la question financière, il se résout sur la question militaire.

Le 21 avril, le conseil a ratifié le vote des crédits, sans qu'il ait été limité, mais par une provision. Il a ajouté que la commission du budget et le cabinet avaient accordé un vote de confiance au cabinet. Le contraire est la vérité.

Le ministre ne dit pas la vérité à la tribune, se compromet lui-même et il compromet le prestige de la République.

A un juillet, dans la dernière session, le gouvernement avait arrêté la campagne d'automne et il ne le dit pas aux députés et prononce un discours contraire, en annonçant un dénouement prochain.

Le ministre de la guerre fixait au 10 juillet la fin des opérations.

Le 10 juillet, le ministre de la guerre demande des crédits, il prévoit une somme pour le rapatriement des troupes pour la fin de l'expédition.

Il était impossible de dire plus clairement et plus officiellement, que l'expédition devait être terminée.

Le 12 juillet, la commission du budget a pensé au projet de l'expédition d'un article d'imputations pour solder, moyennant le quel il était prévu aux dépenses de l'expédition.

Le 12 août, le ministre a demandé des crédits pour l'expédition, mais il n'a pas dit qu'il avait demandé des crédits pour l'expédition.

Le 12 août, le ministre a demandé des crédits pour l'expédition, mais il n'a pas dit qu'il avait demandé des crédits pour l'expédition.

ministres et des démentis aux ordres tacites ou des faits.

Ce discours a produit un grand effet. Le centre ne bouge plus, malheureusement la dernière partie du discours se perd dans des détails un peu mesquins. Heureusement à la fin un exposé de l'état actuel et désastreux des cadres et de l'effectif de l'armée française a eu un succès de stupéfaction et d'indignation mérité.

M. Le Faure dit que le mouvement des hôpitaux du 20 au 25 mai accuse 10 000 de malades pour tout l'effectif. On a fait ressortir le côté satisfaisant en ajoutant qu'aucun décès n'avait eu lieu en cette période. Cette statistique est fautive, cette assertion est erronée.

Dans un autre document, comparant la mortalité de la France à celle de Tunisie, on exagère cinq fois cette dernière. La situation des ambulances a été intolérable. Le thé a manqué, ce n'est que le 14 septembre que des mesures ont été prises pour en envoyer.

En septembre, le ministre prescrivait l'envoi en Tunisie des hommes de la classe de 1876.

Quelques semaines avant le ministre de l'intérieur avait déclaré que la classe ne serait pas maintenue sous les drapeaux, le Gouvernement l'avait décidé ; la circulaire du général Farre causa une vive émotion, mais presqu'aussitôt une décision contraire fut prise, la classe de 1876 fut renvoyée.

Des 40 ou 50 000 hommes envoyés en Tunisie il ne reste que 30 ou 40 000 hommes d'infanterie française, une classe nouvelle va arriver dans quelques jours, mais ce n'est pas là une force réelle, la situation doit être connue par le pays ; c'est une grande faute pour le ministre d'avoir touché à l'armée.

M. Le Faure est vivement félicité en retournant à son banc.

DISCOURS DU GÉNÉRAL FARRE

Certes, nous ne sommes pas susceptibles de tendresse pour les ministres coupables et particulièrement pour le général Farre, mais voyant M. Gambetta les bras croisés assister impassible à la discussion du procès d'ancienneté de ses amis, dont M. Farre, sa créature, nous sommes étonnés que pas un argument passant par dessus les têtes ministérielles n'ait atteint son complice, muet spectateur.

M. Paul de Cassagnac devant cet abatement du ministre de la guerre, lance ce mot : « Il est malade ! » qui est accueilli par les rires de l'assemblée.

Le ministre est malade de moralement, effectivement. Il est mis directement en cause. M. Farre monte à la tribune, son début est affreux : sans pouvoir trouver le mot Tunisie, il provoque un éclat de rire universel : « Quelle guerre ? laquelle ? laquelle ? orient les députés. » M. Farre se précipite sur un verre d'eau ; il l'absorbe. L'hilarité augmente.

M. Farre dit que dès le commencement de l'expédition, il a pris les mesures pour le bien-être et la santé des troupes expéditionnaires.

Rien n'a été négligé, grâce à cette précaution l'armée a évité des désastres qui ont souvent frappé les troupes d'Afrique. Le matériel médical a été organisé complètement, 1 850 lits ont été installés pour les malades et sont pas toutes remplies. Des ambulances sédentaires ont été installées. Les chiffres des décès en Tunisie en six mois sont de 782 seulement.

Concernant les mesures prises pour la formation des corps expéditionnaires, il dit qu'il n'avait pas pu empêcher la mobilisation de ces troupes, mais qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire avec les deux bataillons restants.

Toutefois l'expédition se prolongeant, on a fait venir un bataillon par régiment et on a remplacé les hommes appelés, de manière à ne pas nuire à la solidité de la mobilisation, c'est-à-dire par les 4 régiments.

En rappelant les troupes en juin, il s'est préoccupé de leur santé.

Le service de quarante mois a des inconvénients, mais il est utile pour former un corps expéditionnaire.

La résistance de nos jeunes troupes en Tunisie a donné nos vieux généraux d'Afrique, et leur leur entraînement, leur vigueur, et regrette que les généraux aient été violemment attaqués. Ils ne sont pas défendus par un orateur plus éloquent.

Le centre applaudit M. Farre. Naturellement le centre n'a-t-il pas voté l'expédition et n'a-t-il pas besoin lui-même de l'indulgence ?

OPTION DE M. BONNET-DUVERDIER

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre du beau-frère de M. Bonnet-Duverdier, déclarant qu'élus dans deux circonscriptions, il opte pour la deuxième circonscription de Lyon.

La chambre accepte la déclaration comme émanée de M. Bonnet-Duverdier lui-même.

L'option est admise.

La séance est levée à 5 heures 50.

LES JOURNAUX

Paris, 7 novembre.

— La *Justice* invite la Chambre à bien réfléchir avant d'émettre un vote qui peut peser lourdement sur l'avenir du pays.

— Le *Rappel* demande que la Chambre se montre plus vigilante que l'ancienne et vote l'interpellation.

— La *République française* désire que la majorité donne sa confiance seulement en prenant toutes ses garanties et après des explications précises et complètes sur la politique future ; mais la question une fois vidée, il ne faut pas la repousser à tous propos et hors de propos.

— Les *Débats* regrettent que M. Ferry n'ait pas simplement exposé les raisons de sa politique générale qui nous ont forcés à aller à l'étranger et nous forçons à y rester. Les *Débats* ajoutent : On n'est pas libre de ne pas annexer.

— L'*Union républicaine* reproche au gouvernement d'avoir manqué de résolution et presque de franchise en présentant les incursions des Européens comme une cause suffisante de notre intervention en Tunisie.

— La *Paix* publie un long article concernant les fautes de l'administration militaire pour l'organisation du corps expéditionnaire.

— Le *Soleil* dit qu'il y avait un parti pris d'intervenir en Tunisie.

— Le *Paris-Journal* déclare que le ministre Gambetta est une nécessité de l'heure présente.

— La *République française* demande une entente préalable complète entre la majorité et le nouveau gouvernement.

— Suivant le *Figaro*, les députés de la majorité répètent : A quoi bon frapper à mort le ministère ? Il aura 320 voix qui lui donneront un bill d'indemnité pour le passé et un blanc-seing pour l'avenir.

— A l'occasion des listes ministérielles qui ont été publiées par les journaux, le *Paris-Journal* déclare que M. Gambetta n'a communiqué à personne, jusqu'à présent, ses intentions que leurs successeurs possibles n'ont été présentés par lui.

Les choses resteront ainsi jusqu'au moment où M. Gambetta sera chargé officiellement de former un cabinet.

Le *Paris* croit seulement pouvoir dire que la composition du futur ministère paraîtra au *Journal officiel* le lendemain du jour où M. Gambetta aura été chargé de le constituer.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 novembre.

Le Programme de M. Gambetta
Voici trois points du programme de M. Gambetta : le service militaire obligatoire réduit à trois ans, armée permanente de 600 000 hommes, création d'une armée coloniale.

La Présidence du Sénat
La *Patrie* annonce que M. Léon Say avait accepté le portefeuille des finances dans la nouvelle combinaison ministérielle mais M. Gambetta ayant appris que M. Jules Simon se portait candidat à la présidence du Sénat, a prié M. Léon Say de résister au Sénat.

Le Portefeuille de la Guerre
M. de Freycinet accepte, dit-on, le portefeuille de la guerre ; M. le général Favault lui serait adjoint, soit comme chef d'état-major, soit comme sous-secrétaire d'État.

Nous avons déjà, du reste, indiqué comme probable la rentrée de M. de Freycinet aux affaires.

La Prorogation
Nous ne croyons pas que la Chambre soit prorogée, comme le bruit en court, aussitôt après la constitution du nouveau cabinet. Si, contrairement à nos renseignements, la prorogation avait lieu, l'extrême gauche demanderait la nomination d'une commission de permanence de 33 membres.

L'Intervention de M. Clémenceau
L'intervention de M. Clémenceau dans le débat, à propos de la Tunisie, ne fait aucun doute. L'honorable député est armé, on a un dossier rempli de pièces graves.

Adresse de la Colonie française à Tunis
Les présidents du Sénat et de la Chambre des députés ont reçu une adresse de la colonie française de Tunis, protestant contre toute idée d'abandon de la Tunisie par les troupes françaises.

Réunion de l'Extrême gauche
Dans sa réunion d'aujourd'hui, l'extrême gauche a décidé que M. Clémenceau déposerait sa demande d'enquête comme conclusion du débat sur les affaires de Tunisie. Au cas où cette demande serait repoussée, le groupe se réserve de la reprendre sous une autre forme.

CONVENTION AUSTRO-FRANÇAISE

M. de Boust a reçu pouvoir de négocier la prorogation jusqu'au 9 février 1882 des conventions commerciales entre l'Autriche et la France.

Cette prorogation serait inapplicable aux sucres, à cause des primes considérables accordées par l'Autriche à leur exportation.

NOS AMBASSADEURS

La plupart des ambassadeurs de France à l'étranger sont actuellement à Paris, notamment MM. Challemel-Lacour, le général Chanzy, Fauriol Jaurès, de Saint-Valier, Emmanuel Arago.

Tous attendant la constitution du nouveau cabinet avant de retourner à leur poste.

LE GRAND MINISTÈRE

On assure que M. Gambetta constituera son ministère très rapidement, mais que la plupart des personnes désignées comme devant participer à la nouvelle combinaison n'ont été présentés jusqu'à présent, aucune ouverture.

Il serait prématuré d'établir une liste quelconque.

M. LE GÉNÉRAL CHANZY

On a fort remarqué l'intérêt que le général Chanzy semblait prendre hier aux débats de la Chambre des députés. Notre ambassadeur à Saint-Petersbourg n'a pas quitté un seul instant la séance.

L'ÉLECTION DE CORSE

On sait que M. de Choiseul, élu en Corse et dans Seine-et-Marne, opte pour Melun. Le collège va donc être vacant. On annonce que M. Gambetta recommande au choix des républicains de cet arrondissement M. Emmanuel Arène, conseiller général de la Corse.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION DU CANTON DE MORNANT

Inscrits... 3.047
Votants... 1.322
MM. Charles MERA, républicain, 749 voix
PIRETON, républicain 517
Balleffins blancs ou nuls 57
Il manque trois voix à M. Mera pour être élu.

M. Mera est le libraire bien connu de la rue de la République et le beau-père de M. A. Luigini, notre chef d'orchestre au Grand-Théâtre.

M. Bonnet-Duverdier a écrit à M. le président de la Chambre des députés pour lui faire connaître qu'il opte pour la 2e circonscription.

Les délégués des groupes du Comité électoral de la 2e circonscription, sont convoqués pour ce soir mardi 8 novembre à 8 h. du soir, chez le citoyen Lombard, 45, rue Tronchet.

Pour la commission, LOMBARD.

On annonce le remplacement de MM. Redon, commissaire de police du quartier de la Bourse et Dumarest, commissaire spécial au tribunal de simple police.

Nous ignorons les motifs qui ont pu provoquer cette décision.

La séance solennelle de rentrée des Facultés de l'Etat aura lieu le mardi 15 novembre, à deux heures précises, dans la grande salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Les discours de rentrée sera prononcé par M. Bondet, professeur à la Faculté de médecine.

M. Pierron, maire d'Ancy nous écrit pour protester contre la qualification de maire clérical qui lui a été donnée par le Citoyen de Tarare dans le numéro du 20 octobre et par le Lyon républicain dans le numéro du 3 courant.

M. Pierron déclare hautement être dévoué au gouvernement républicain.

Les travaux de grosse maçonnerie seront terminés lundi prochain, 14 novembre, à la Faculté de médecine de Lyon.

A cette occasion aura lieu la cérémonie officielle de la pose de la première ou plutôt de la dernière pierre. M. le ministre de l'Instruction publique viendra probablement y assister ou s'y fera représenter.

Il y aura sans doute ce jour-là réception officielle à la mairie centrale.

Le maire d'Oullins remercie la commission du bal des ouvriers corroyeurs de la maison Ulmo, d'avoir bien voulu associer les enfants de nos écoles communales à leur fête de famille, en venant entre ses mains la somme nécessaire pour créer deux livres de caisse d'épargne de dix francs et trois autres livres de cinq francs.

Le maire d'Oullins, MICHEL (T.)

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre dernier, les auteurs du projet du tunnel souterrain devant rejoindre les Brotteaux et Vaise en passant sous le Croix-Rousse sont autorisés à procéder aux études du tracé.

Ce travail gigantesque sera du plus grand intérêt et contribuera puissamment aux embellissements de notre ville. Ce sera un grand attrait pour les étrangers qui généralement stationnent peu dans notre ville.

Les réservistes du 14e escadron du train des équipages, terminant ces jours-ci leur période d'exercices ont décidé d'offrir à leur sous-lieutenant un sabre d'honneur en reconnaissance de la façon charmante dont ils ont été traités.

Ils viennent d'adresser à cet effet une demande d'autorisation à M. le ministre de la guerre.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHÔNE. — Les élèves sont prévus qu'un cours de Mécanique expliquée, et de machines à vapeur, à l'usage des ouvriers et apprentis mécaniciens, vient de s'ouvrir à la Martinière, sous la direction de M. Canal, ingénieur. Ce cours a lieu les mardis et vendredis à huit heures.

Les inscriptions pour ce cours, comme pour les autres cours de la Société, sont reçues au secrétariat, 7, rue des Marronniers, tous les jours de midi à deux heures et de sept à dix heures du soir. Les inscriptions pour chaque cours, sont reçues aussi dans son local spécial, aux jours et heures des leçons.

Le Directeur de la Société, E. LANG.

Tramways La compagnie des Omnibus et Tramways nous communique l'avis suivant : Plusieurs journaux ont annoncé l'ouverture de la ligne Bellecour-Saint-Paul, par la rive droite de la Saône; c'est une erreur; une simple course faite par MM. les ingénieurs du contrôle pour reconnaître l'état de la voie a donné lieu à cette supposition. Toutefois, l'ouverture de cette ligne aura lieu prochainement et aussitôt qu'elle aura été autorisée par un arrêté préfectoral.

Les voitures de la ligne Bellecour-Saint-Paul, par la rive droite de la Saône, continueront leur trajet jusqu'à la gare de Vaise et partiront toutes les 20 minutes de chaque point terminus, sans qu'il y ait aucune modification au service actuel de Bellecour à Pont-d'Euilly.

Voici la liste des jurés pour la session du novembre 1881 des assises du Rhône.

MM. Pierre-Adolphe Mazérat, propriétaire à Durette. Charles-Louis Appleton, professeur à la Faculté de droit. Jean-François Trévoux, propriétaire à Mâire.

Angèle-Jules-Xavier Thiaffait, notaire à Lyon. Ernest Finas, propriétaire, rue Bourbon, 61. J.-B. Lapeusse, négociant à Vaux. Antoine Clovis Chavanis, propriétaire à Meaux.

Citoyennes Thomas 25 cent., Julliard aîné 25 c., Julliard jeune 25 c., Pallait 25 c., Fontaine 25 c., Madignier aîné 25 c., Madignier jeune 25 c., une petite révolutionnaire de trois ans 10 c., citoyen Fontaine 50 c., citoyenne Labourer 25 c., une petite révolutionnaire de deux ans 25 c., une de huit ans 20 c., citoyennes Forster 20 c., Dupuis aîné 25 c., Dupuis aîné 25 c., citoyen Frays 25 c., citoyens Imbert 25 c., Charles 30 c., une jeune révolutionnaire de quatorze ans 25 c., citoyenne Mallet 20 c. Total : 5 fr.

Au dernier moment, nous recevons une importante dépêche de Villefranche.

Il paraît que les patrons ont ouvert, espérant que les ouvriers affamés rentreraient, en acceptant leurs dernières conditions. Il n'en a rien été. Les ateliers sont restés déserts.

Les patrons ne voulant pas céder, les ouvriers continuent la grève.

Dans la soirée la foule a parcouru les rues chantant la Marseillaise.

Il y a eu quatre arrestations, mais elles n'ont pas été maintenues.

Nous recommandons à nos amis de Villefranche le calme le plus absolu.

Fort de leurs droits ils obtiendront certainement justice complète.

Aujourd'hui à deux heures, il y aura assemblée générale salle Daguenet. Le Réveil lyonnais y sera représenté.

Des délégués de Villefranche munis de listes portant les quatre cachets indiqués, viendront aujourd'hui à Lyon; d'autres iront à Vienne et à Tarare.

Nous faisons appel à tous nos amis pour leur faire l'accueil le plus chaleureux.

Il ne faut pas que les ouvriers de Villefranche meurent de faim.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 7 novembre 1881

PRÉSIDENT DE M. GAILLETON

M. Despeignes, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté sans discussion.

M. Bessières demande la parole pour formuler diverses plaintes.

D'abord contre le conseil d'administration de l'école La Martinière, qu'il accuse d'agir un peu trop à sa guise, sans se soucier du Conseil municipal. Il désire qu'à l'avenir les comptes de gestion de cette administration soient plus détaillés afin que le Conseil puisse les contrôler sérieusement avant d'y donner son approbation.

Il regrette que pour l'agrandissement de l'école l'administration ait cru devoir demander au Conseil l'autorisation de traiter avant d'avoir soumis le projet à une commission.

Relativement au collège communal, il se plaint que cette question ait été laissée complètement de côté.

Il regrette également que l'administration ne tienne pas le Conseil au courant de ce qui doit se faire pour la construction de nouveaux groupes scolaires, notamment en ce qui concerne ceux qui doivent être situés rue de Belfort et à Serin.

M. le Dr Gaillon répond à toutes ces questions.

L'Administration, en demandant l'autorisation d'acquiescer à la maison située rue Hippolyte-Flandrin, n'a pas eu l'intention de faire cet achat en vue de l'agrandissement de l'école.

Le conseil est intéressé à savoir ce que deviendra ce terrain, vu que cet immeuble a une surface de 280 mètres environ et il y a 150 mètres à céder pour la mise à l'alignement.

L'adjudication devait avoir lieu aujourd'hui sur la mise à prix de 75,000 francs. Le rapport de cette maison était de 5,422 fr. Il était probable que cette adjudication dépasserait le chiffre fixé. Aussi est-ce pour cela que l'administration a demandé l'autorisation de traiter à l'amiable.

L'avant-projet de cette vente a été signé hier au prix de 78,000 fr. C'est donc une bonne opération pour la ville.

Relativement au collège communal, il dit qu'un premier crédit a été voté à la suite de la délibération du conseil.

Cette question se lie celle de la construction d'un nouveau lycée.

En ce moment l'Administration ne peut se prononcer. Le maire a écrit au ministre de l'Instruction publique. Un délégué du ministre viendra la semaine prochaine. On saura par lui ce que le gouvernement compte faire pour la reconstruction du lycée.

ques et la Scandinavie. A Lyon il atteint 772 et le temps reste doux.

Temps probable : assez beau, brouillard le matin.

Vu et approuvé : Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Nous recevons les communications suivantes :

Villefranche, 6 novembre. Monsieur le Rédacteur.

Nous comptons sur votre bienveillant concours pour l'insertion de la note suivante, lettre que les ouvriers sur colat fil de la maison Balouze-Damiron ont envoyé à leur patron, le samedi 5 courant.

Monsieur Balouze,

Vous ne savez pas étonné si nous ne nous rendons pas à votre invitation, c'est-à-dire à rentrer au travail à dater de samedi 5 courant, à ce travail dont vous nous avez expulsés sans aucun motif de votre part.

En conséquence, Monsieur, nous ne rentrerons dans votre atelier que lorsque vous aurez repris le personnel de la teinture; vous savez quelle est la cause de sa sortie.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre plus haute considération.

Les ouvriers réunis.

M. Balouze a fait venir ses ouvriers et ouvrières dimanche soir, 6 courant, à six heures, et leur a fait entrevoir qu'il avait l'intention de signer le tarif qui lui avait été présenté par ses teinturiers.

Les ouvriers et ouvrières de la maison Balouze-Damiron protestent avec indignation contre la manœuvre de M. Balouze, manœuvre qui consiste à se jouer d'une manière pédante et insolente vis-à-vis de ses ouvriers et ouvrières.

En conséquence, nous décidons, à partir de ce jour, de ne nous rendre à aucune invitation de la part de M. Balouze; nous attendrions que cet honorable et brave patron nous envoie l'acceptation du tarif que les teinturiers de cette maison lui ont présenté.

Les ouvriers et ouvrières de cette maison ont résolu que M. Balouze, négociant en cotons filés et conseil municipal n'abusera plus aussi maladroïtement de leur confiance.

Pour la Commission : DESGRANGES, Antoine.

Villefranche, 6 novembre. Monsieur le Rédacteur.

Nous comptons sur votre bienveillant concours pour l'insertion dans votre journal de la note suivante :

Les teinturiers en grève de Villefranche envoient leurs plus sincères remerciements à la Société typographique lyonnaise, pour la part active qu'elle prend à notre cause, encore une fois merci, pour ce deuxième envoi de cinquante francs.

Nos remerciements à la société de prévoyance lyonnaise des tanneurs et corroyeurs, pour ses deux envois successifs : l'un de 70 francs et le deuxième de 81 francs.

Nous remercions à la solidarité du groupe de sapeurs pompiers de Villefranche, pour la somme de douze francs, fruits d'une cueillette faite au café Beaujeu et remise à la commission de la grève par l'intermédiaire du citoyen Mamestier, tanneur.

Recevez, etc.

Pour la commission de la grève, Le Secrétaire, Le Président, A. DESGRANGES, G.-A. BUCKMANN.

LA GRÈVE DE VILLEFRANCHE CONTINUE

C'est le moment où jamais, braves grévistes, de redoubler de calme et d'énergie en même temps.

Soutenez-vous les uns les autres; que ceux qui pourraient se démoraliser prennent exemple sur la majorité de leurs collègues; qu'il n'y ait pas de défections.

Vous avez à votre tête, vous, braves ouvriers, des hommes dignes de vous représenter et capables de vous soutenir.

Vous, pauvres ouvrières, vous avez donné votre confiance à deux jeunes et courageuses citoyennes qui ne faibliront pas, ralliez-vous à elles.

De tous côtés on fait les plus grands efforts pour vous venir en aide, on y parviendra.

Vos listes de souscription circulent; chacun y dépose son obole dans la mesure de ses moyens; courage donc, et ayez confiance dans vos collègues ouvriers, dans vos amis.

Obsèques de M. Marx

Hier ont eu lieu les obsèques de M. Marx, le magistrat victime du crime de Chalon-sur-Saône.

Une foule énorme y a assisté. Le général Henrion, la municipalité, la magistrature, le barreau, tous les membres de la presse étaient présents. M. May, ancien greffier, et le rabbin ont prononcé des discours.

LE NOUVEAU SCANDALE DE BORDEAUX

Nous lisons dans la Victoire de Bordeaux :

Bordeaux semble vouloir se faire une spécialité des affaires tristement retentissantes.

Un nouveau scandale, qui appellera prochainement ses auteurs devant la cour d'assises, et qui n'est encore connu que d'un nombre restreint de personnes, vient d'affliger notre ville.

C'est dans les rangs de la société bien pensante qu'il faut chercher les auteurs et les auteurs de ces scandales.

Nous n'en avons pas aujourd'hui dans des détails circonstanciés, mais les troubles récents de Bordeaux semblent avoir trouvé un écho dans l'affaire que nous annonçons, car le cri de : « Vive le Roi ! » a plus d'une fois retenti au milieu des bacheliers nocturnes qui ont mis en émoi certains quartiers.

Nous disons que cette affaire relève de la cour d'assises; en effet, il ne s'agit de rien moins que la violation de certains domiciles, la nuit, avec escalade et effraction, et de la violation de certains autres par la force ou avec de fausses clés.

Circonstance encore plus aggravante : les auteurs opérant en bande et armés de gourdin.

Nos lois sont rigoureuses pour des exploits de ce genre, même lorsqu'ils n'ont pas le vol pour mobile.

Les auteurs de ces méfaits ne songent pas à dévaliser les maisons dans lesquelles ils font irruption, ils se bornent à s'y livrer à toutes sortes d'orgies et à commettre des dévastations qui rappellent les chroniques de la légende.

Nous pourrions être beaucoup plus explicites et nous le serions si nous ne craignons d'entraver en ce moment l'action du parquet saisi de cette déplorable affaire, et qui ne reculera certainement pas devant sa mission, bien que de hautes influences s'efforcent énergiquement pour enlever l'action de la justice.

Des procès-verbaux ont été dressés, des témoignages recueillis, et ces scandales sont entrés dans la voie des aveux.

Quelques-uns d'entre eux ont même jugé prudent de passer la frontière et d'aller faire un voyage à l'étranger.

Ceux qui se bercent de l'espoir d'assourdir cette affaire et finalement de l'enterrer, se trompent.

Il ne s'agit pas d'un fait isolé, mais d'une véritable terreur, qui était organisée depuis longtemps déjà sur une vaste échelle.

C'est contre les femmes sans défense qu'une sorte de conspiration était ourdie. On avait rêvé, en songeant que de pareilles choses aient pu se produire à notre époque dans une grande ville comme Bordeaux, car il ne s'agissait pas de nouvelles mystérieuses, mais de tapages retentissants ayant souvent la rue pour théâtre.

Peut-être la position sociale de quelques-uns des meneurs intimidait-elle la police qui craignait de se mettre une mauvaise affaire sur les bras, et qui sait qu'en présence de certaines influences il en eût quel-quois de faire son devoir.

Si nous n'en disons pas davantage pour le moment, nous nous réservons d'être plus explicites lorsqu'il le faudra, car nous nous assurons cette affaire jusque dans ses moindres détails qui sont du caractère le plus revolant.

BULLETIN MILITAIRE

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire les invitant de nouveau, de la façon la plus formelle, à refuser l'entrée des bâtiments militaires à toute personne n'appartenant pas à l'armée.

L'autorité militaire pourra, toutefois, délivrer des autorisations spéciales d'entrée, mais le ministre devra toujours en être informé.

M. Renaud, capitaine en 2e à la 3e batterie du 23e régiment d'artillerie, adjoint à la direction de Perpignan, a été classé à la 8e batterie du 2e régiment d'artillerie, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

M. Duseigneur, capitaine en 2e à la 10e batterie du 2e régiment d'artillerie, adjoint à la direction de Lyon, a été classé à la 4e batterie du dit régiment, dont il sera détaché pour continuer à occuper son emploi actuel.

M. Hadamard, lieutenant en 2e à la 6e batterie du 10e régiment d'artillerie, a été classé à la 1re batterie du dit régiment, détachée à Lyon, pour y faire le service.

M. Wagner, lieutenant en 2e à la 1re batterie du 46e régiment d'artillerie, à Lyon, a été classé à la 6e batterie du dit régiment pour y faire le service.

(2e tour), ancienneté, M. Bruant, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de Lyon, détaché en Tunisie, est nommé médecin major de 2e classe, en remplacement de M. Landrin, promu.

M. Tanguy, capitaine au 86e régiment d'infanterie de ligne, passe au 70e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Ledru, admis à la retraite.

M. du Perron de Revel, lieutenant au 140e de ligne, est désigné pour continuer à servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général d'Arles, commandant la 27e division d'infanterie (11e corps d'armée). Commandant A...

LE DÉLÉGUÉ SÉNATORIAL DE PARIS

Les radicaux du conseil municipal de Paris porteront M. Victor Hugo comme délégué aux élections sénatoriales.

ELECTIONS DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu à Toulon pour l'élection d'un conseiller général : M. Blache, 1013 voix ; M. Quinon, candidat ouvrier radical, 318. Il y a ballottage.

Dans les élections pour le conseil général qui ont eu lieu dans le canton de Seyssel (Ain), M. Honoré Guignot, conseiller démissionnaire, a été réélu.

ALGÉRIE & TUNISIE

La colonne Louis

Oran 7 octobre.

La colonne Louis a rejoint, le 30 octobre, la colonne Colontieu à Ain-Sflis-sifa. Elles ont aussitôt combiné un mouvement d'ensemble contre Moghar-Thani et Moghar-Foukhiani, que les Ahaggar ne renoncèrent pas à défendre.

L'année leur a été offerte, en exigeant d'abord qu'ils remettent leurs armes et se présentent à nous; mais ils ont repoussé ces propositions; malgré la menace de destruction de leur ksour.

On a commencé aussitôt les opérations tendant à les réduire, et on attend incessamment la nouvelle de la destruction des deux ksours.

Les colonnes Fergemol et Legerot

Tunis, 7 novembre.

Les colonnes Fergemol et Legerot, sous le commandement du général Philibert, vont se remettre en marche, l'une au sud, vers Gafsa, l'autre au nord-ouest de Kairouan, où les Fraichiches ont razzie les villages de Thala et de Sanou.

Quatre tribus des Zlass ont envoyé au camp de Kairouan leurs caïds et trente-deux cheiks pour faire leur soumission.

ÉTRANGER

AUTRICHE

La Délégation hongroise

Vienne, 7 novembre.

Dans la commission de la délégation hongroise, M. Kallay, répondant, samedi, à une interpellation sur la politique extérieure de l'Autriche, a déclaré que le gouvernement n'a pas reçu de renseignements immédiats sur l'entrevue de Dantzig. Les rapports des ambassadeurs constatent qu'aucune question politique particulière n'y a été traitée.

L'entrevue a été une manifestation pacifique et conservatrice, qui contribuera à assurer la paix de l'Europe sans aboutir à aucune convention écrite ou orale.

Relativement à la visite du roi Humbert, M. Kallay a dit qu'aucune question politique particulière n'a été soulevée ou discutée à cette occasion.

M. Kallay pense que la Porte a renoncé à ses objections contre la construction du rail-way de Salonique, auquel l'Autriche tient par des considérations purement commerciales.

M. Kallay a réitéré ses déclarations à la délégation autrichienne relativement à la question du Danube.

M. Andrassy, à ce propos, dit que la Roumanie était intéressée à maintenir son accord avec l'Autriche.

M. Kallay, continuant son discours affirmant officiellement qu'il n'a pas été question d'une entrevue de l'empereur avec le czar; cette entrevue n'est pas impossible ultérieurement.

L'entrevue de Dantzig n'a nullement altéré les relations avec l'Autriche dont l'entente est complétée sur toutes les questions intéressant l'Autriche.

Les relations avec la Serbie sont excellentes.

M. Salavy a déclaré que l'application de la loi militaire en Bosnie et en Herzégovine n'a pas été notifiée à la Porte.

ITALIE

L'Ambassade de Paris

Rome, 7 novembre.

On assure que M. Mancini aurait offert l'ambassade de Paris à M. Minghetti. On parle aussi de M. Corti. Mais aucune décision définitive ne sera prise avant que le Parlement ait approuvé le traité de commerce entre la France et l'Italie.

Les partisans quand même de l'alliance austro-italienne prétendent que l'Autriche aurait promis le Trentin à l'Italie.

ANGLETERRE

Les appréciations de la presse

Londres, 7 novembre.

Le Times commentant la séance de samedi à la Chambre française dit que l'ex-triade gauche semble reculer devant la responsabilité de se mettre en avant et d'appuyer par des preuves les accusations qui ont fait le fond de la polémique de ses journaux depuis le départ de l'ancienne Chambre.

Le Daily News dit que sir Charles Dilke repartira pour Paris avant la quinzaine.

L'agitation irlandaise

Dublin, 7 novembre.

Une circulaire de M. Egan, secrétaire de la Land League, a été distribuée dans le sud de l'Irlande. Cette circulaire conseille de nouveau de ne payer aucune redevance. Les fermiers ne paraissent pas vouloir entrer dans cette voie, car le gouvernement anglais se propose de créer quatre nouvelles sous-commissions de la Land Court en Irlande, vu les travaux considérables de ce tribunal.

Pour le service des dépêches

Allain LANDRE.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

ASSASSINAT DE M. MARX

SUBSTITUÉ A CHALON

Arrestation de l'Assassin

Une dépêche que nous recevons à l'instant de Chalon dit que l'assassin de M. Marx aurait été arrêté à Chaumont, ville où, comme on le sait, la victime occupait précédemment le poste de substitut. Le meurtrier serait dit-on, un mari outragé.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE.— Lyon, le 7 novembre, à heures soir.

La situation atmosphérique ne se modifie presque pas depuis deux jours; le baromètre est très élevé dans le sud de l'Europe et relativement bas sur les îles Britanniques.

LA DAMEUSE DE GERMANUS. — Depuis de longues années le travail des ouvriers au service des Ponts et Chaussées comprenant les paveurs et dameurs, est devenu excessivement pénible.

Des hommes éminents ont cherché le moyen de supprimer le damage, presque toujours imparfait et de le remplacer par un système donnant de meilleurs résultats et n'occasionnant pas des fatigues par trop dures pour l'ouvrier, comme en occasionne le damage.

Jusqu'à présent aucun n'avait réussi dans cette recherche humanitaire; il appartenait aux frères Germanus, dessinateurs et entrepreneurs de pavage à Lyon, rue du Sauveur 12, d'arriver au but depuis si longtemps poursuivi.

Ils conçurent un appareil simple et léger, qui, par la seule traction d'un enfant de quinze ans; peut faire le travail bien mieux et plus rapidement que ne le font quatre ou cinq dameurs, d'où économie de main-d'œuvre et célérité d'exécution.

La dameuse de Germanus a déjà obtenu deux médailles à Paris en 1878.

Des essais vont se faire dans peu de jours sur le cours Morant et la place Kléber, à Lyon.

La population lyonnaise pourra juger des qualités de la dameuse de Germanus. La ville de Lyon, cité laborieuse et paisible, doit s'engorgueillir des travaux de ses fils, surtout lorsque ceux-ci sont des adeptes de l'industrie progressive et du bien-être du peuple.

Offres d'emplois

On demande un apprenti ferblantier, rue Bossuet, 73, aux Brotteaux.

Demandes d'emplois

Un jeune homme de 23 ans, ayant 5 ans de voyage, demande un emploi de voyageur. Écrire poste restante, Lyon, aux initiales E. S. Bonnes références.

UNE LAGUNE COMBLÉE

Parmi les personnes affaiblies par l'âge, par la maladie, par le travail ou par toutes autres causes débilitantes, il en est peu qui n'aient point fait usage du quinquina associé à un ou plusieurs médicaments qui au lieu de corroborer les propriétés toniques, fébrifuges, anti-périodiques et reconstituantes qu'il possède, lui font perdre, à l'état de combinaisons mal entendues, le peu de fruit qu'on a déjà beaucoup de peine à retirer de son emploi isolé. Combien de médecins, en effet, ont été forcés de le proscrire à leurs malades, à cause des crampes d'estomac, des éblouissements et des bourdonnements d'oreille que provoque son extrême amertume; combien de gens, confiants dans les propriétés fébrifuges plus haut, après avoir absorbé ce remède sous toutes les formes (vin, pilules, sirop, etc.), se sont trouvés tout étonnés d'arriver, au bout d'un certain temps, à un résultat inverse de celui qu'ils attendaient. On dirait véritablement que la nature, en donnant le quinquina d'une saveur qui le fait rejeter des estomacs les moins rebelles, ait voulu nous avertir d'une main ce qu'elle nous avait donné de l'autre.

En raison des inconvénients que nous venons de signaler, si l'action physiologique du quinquina sur l'homme est si salutaire, dit le savant docteur Troussseau, n'est pas aussi innocente qu'il a pu à quelques thérapeutes de le proclamer, combien plus cette action se fait-elle sentir sur l'individu qui vient lui demander un soulagement à ses maux. Chaque fois que le goût se trouve offensé, l'estomac est la partie la plus sensible pour dire aux remèdes aussi bien qu'aux aliments: hallo-là, vous ne passerez pas, ou si vous passez, vous ne serez ni modifiés par le suc gastrique ni absorbés par l'économie.

C'est ce que n'ont jamais compris les spécialistes. Aussi, y avait-il là une lagune qui empêchait de tirer du quinquina tout l'avantage qu'on était en droit d'attendre d'un médicament aussi précieux. Il appartient à M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, de venir combler cette lagune. Composant avec raison que dépasser le but n'était pas l'atteindre, au lieu d'associer ce remède aux éléments les plus disparates et les moins assimilables, il s'est appliqué simplement à la recherche des moyens les plus propres à faire profiter de ses merveilleuses vertus toniques, apéritives et reconstituantes les personnes les plus faibles et les plus délicates. Ces moyens, il les a trouvés dans la diastase unie aux principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange. Ces substances, ajoutées dans les proportions les plus heureuses au vin qui porte son nom, ont permis à M. Bertrand de réaliser pour le quinquina l'idéal rêvé par le médecin: en faire supporter sans fatigue ce précieux produit, sans nuire à ses propriétés médicamenteuses, aider la salive par la diastase à la digestion complète du pain et des matières amylacées offrir enfin au malade une délicieuse boisson qui vient justifier cette maxime d'Hippocrate qu'il faut « Ce qui est bon est utile et ce qui est utile est agréable ».

Le VIN BERTRAND se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, à Lyon, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

HERNIÉS sans opérations, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.

D^r Gaillard, 1, quai de la Charité, Lyon

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'EXTRAIT de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:

A vue,	2 0/0
A 3 mois,	3 0/0
A 6 mois,	4 0/0
A 1 an,	4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus,	5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. Diéter, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 h. à 4 h., et par correspondance. 42918 à c.

HERNIÉS Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

Cafards, Insectes, Fourmis, Laignes, etc. — Foudroyante du Serpent, rue Lanterne, 32.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucre, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Moutiers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

DOCTEUR CHOFFÉ

En Médecine, avec un diplôme de Docteur en Médecine, pratique, hygiène et matière (10 années de stage dans les Hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Hémorroïdes, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, etc. (Paris, Caen, Orléans, Angoulême. — Écrire quai St-Michel, 27, Paris.)

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2 à Lyon.

MALADIES DES FEMMES

Les dérèglements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

VIN DE QUINQUINA

AU VIN D'ESPAGNE

De Joseph DENAUX

Le litre, 5 fr. — Le demi-litre, 2 fr. 50 c.

52, R. DE LA CHARITÉ & 49, R. FRANKLIN

Envoi franco par 4 litres

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

LOTÉRIE NATIONALE

(MILAN)

1 Lot de 100,000 fr. or

1 Lot de 80,000 fr. or

1 Lot de 60,000 fr. or

1 Lot de 40,000 fr. or

1 Lot de 20,000 fr. or

Tirage officiel

20 NOVEMBRE

En tout 700,000 fr. de lots 400,000 fr. de lots objets d'art. Billet, 1 fr. 50. Envoi contre mandat-poste, ajouter 15 cent. pour l'envoi. Timbres poste requis. — Comina, quai Saint-Antoine, 80, Lyon. — La liste du tirage sera publiée.

Loterie algérienne, Billet 1 fr. 10 par la poste, 1 fr. 25

Le chef de Gare de Meys, près Lyon, M. Travail, nous prie de constater le fait suivant: Le flacon de Sirop de Vial de Vaise que j'ai fait venir de Lyon, m'a complètement guéri d'une irritation de poitrine dont je souffrais depuis longtemps. J'avais de violentes quintes de toux qui m'empêchaient de dormir la nuit, de plus je ne digérais pas. On me traitait pour une bronchite et pour une gastrite. Un seul flacon m'a guéri. Je crois être utile à mes semblables en publiant ce fait. Je vous remercie.

TRAVAIL, chef de gare à Meys.

M. FOGEL Jenne

25, quai Guillotière

CAFÉ BILLARD

Trois sociétés, à vendre (maladie), rue passagère, salle de réunions, loyer 650 fr. Prix 2.500.

A VENDRE Fonds de rouerie, nouvelles, quartier curvier, à proximité de la nouvelle préfecture. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, s. n° 2374.

PERDU Un chien de garde, jaune-marron; 4 pieds blancs, bout de la queue blanche, tour de cou blanc, oreilles pendantes, collier avec adresse. Le ramener on écrit à M. Ottin, rue du Mail, 49, au Tombeau. — Récompense.

AVIS L'ÉLIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DÉPÔT: Pharm. Bayerel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie ROUX, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph^{ie} BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{me} veuve YVERNAT

LYON — 3, rue du Vieil-Remorsé, 3 LYON

(Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connait l'allemand. — Place les enfants. — Renseignements par correspondance.

GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, rue Cuvier — LYON

HERBORISTERIE ET DROGUERIE

Vastes Laboratoires hors barrières

Maison ne redoutant aucune concurrence pour le bon marché, la pureté et la bonne préparation de ses produits

Ordonnances médicales tarifées 30 pour cent au-dessous des prix ordinaires des autres pharmacies

SEUL ET UNIQUE DÉPÔT DU ROB DÉPURATIF DU DOCTEUR SAN-PIETRO, DE MADRID

Infaillible contre les acrétils et les vices du sang, démangeaisons, rougeurs, dartres, boutons, douleurs, etc.

C'est par milliers que l'on compte les guérisons obtenues par ce précieux dépuratif

Prix net, 5 fr. 50 le litre et 3 fr. le demi-litre — Remise 10 pour cent par 6 litres

PRÉPARATION SPÉCIALE EN GRAND DE TOUS LES VINS DE QUINQUINA

au Bordeaux, Malaga, Madère, Frontignan, écorces d'oranges amères, ferrugineux, etc.

Vendus à des prix extraordinaires de bon marché

Envoi à domicile, dans Lyon et la banlieue, dans les deux heures de la réception de l'ordre. Expédition en province franco pour toute demande atteignant le chiffre de 25 francs

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PEILLON, guérit rapidement
MALADIES SECRÈTES
Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

ON DEMANDE à louer appartements bien aérés, à prendre en juin 1883, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Écrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

ON DEMANDE A LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 142^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

Il a été formé une Société en non collectif ayant pour objet la vente de liqueurs vins et spiritueux en gros, sous la raison sociale: **Debout et Cie**, avec siège à Lyon, 34, Grande-Rue-de-la-Guillotière.

A VENDRE
Caisse de départ, petit fonds d'épicerie et chaussures, rue Joffroy n° 2, Vaise, s'y adresser.

CHAPELLERIE
Maison RIVIER cœurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix Fixes

A LOUER
Ecurie, remise, fenil et sous-sol, le tout pouvant servir d'entrepôt et remise, s'adresser rue Sainte-Elisabeth, 50, à M. Cornier.

Office Commercial
FUZIER P.
Directeur
Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. — Représentations devant les tribunaux. — Régie d'immeubles.
CABINET DE 9 A 6 HEURES
128, cours Lafayette

AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE, MANQUE D'APPÉTIT
MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille: 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL: Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharmacie Basset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just.
A Grenoble, pharm. Chaptoussé, à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Non-Votant — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Républicain de la Loire. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.

Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire.

Bourg: Progrès de l'AIN. — Courrier de l'AIN.

Trévoux: Journal de l'AIN.

Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

INJECTION BARRAJ
vraie infaillible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 49, près la rue d'Alger. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

PILULES DE FAMILLE
purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix: 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

Mlle RIBEAUCOURT, sage-femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires, avenue de Saxe, 499, Lyon.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Chaptoussé et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix: 2 fr. 50 cent.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1834. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent à 2 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938.

UN JEUNE HOMME
Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

VERNIS ANGLAIS ROUGE
Pour Carreaux et Parquets, chez les Droguistes et Epiciers
DÉPÔT GÉNÉRAL: BUMAS, droguiste, Cours de Brousses, 10.
VERNIS SPÉCIAL POUR MEUBLES ET BOISERIES